

Émile DURKHEIM (1909)

“ Note sur la spécialisation  
de l’agrégation de  
philosophie. ”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,  
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: [jmt\\_sociologue@videotron.ca](mailto:jmt_sociologue@videotron.ca)

Site web: <http://pages.infinit.net/sociojmt>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: [http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques\\_des\\_sciences\\_sociales/index.html](http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html)

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque  
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Émile Durkheim (1909)

« Note sur la spécialisation de l'agrégation de philosophie. »

Une édition électronique réalisée à partir d'un texte d'Émile Durkheim (1909), « Note sur la spécialisation de l'agrégation de philosophie. » Texte extrait de la *Revue internationale de l'enseignement*, 1909, n° 57, pp. 159 à 161. Texte reproduit in *Émile Durkheim, Textes. 3. Fonctions sociales et institutions* (pp. 434 à 436). Paris: Les Éditions de Minuit, 1975, 570 pages. Collection: Le sens commun.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2001 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format

LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée, vendredi le 18 octobre 2002 à Chicoutimi, Québec.



# “ Note sur la spécialisation de l’agrégation de philosophie ”

---

Émile Durkheim (1909)

Une édition électronique réalisée à partir d'un texte d'Émile Durkheim (1895), « [Note sur la spécialisation de l'agrégation de philosophie](#). » Texte extrait de la [Revue internationale de l'enseignement](#), 1909, n° 57, pp. 159 à 161. Texte reproduit in [Émile Durkheim, Textes. 3. Fonctions sociales et institutions](#) (pp. 434 à 436). Paris: Les Éditions de Minuit, 1975, 570 pages. Collection: Le sens commun.

Il n'est pas douteux qu'il n'y ait actuellement un véritable contraste entre le diplôme d'études et l'agrégation ; on peut même dire que celle-ci a maintenant une figure un peu archaïque dans notre système d'examens et de concours. Il est désirable que cette situation ne se prolonge pas. je suis sur ce point d'accord avec M. Lapie ; mais je ne crois pas que le moyen qu'il propose pour y remédier soit efficace. je crains même qu'il ne soit gros d'inconvénients.

Ce remède consiste à transformer la leçon dogmatique actuelle de manière à en faire un prolongement du diplôme d'études. Quant aux épreuves écrites, non seulement M. Lapie les conserverait telles qu'elles sont ; mais il en aggraverait encore le caractère peu scientifique. Il supprimerait, en effet, pour la composition d'histoire de la philosophie, le programme spécial qui est publié chaque année et qui, en circonscrivant la préparation des candidats, leur permet de la rendre un peu moins superficielle. La question posée pourrait se rapporter, comme il y a une quinzaine d'années, à un grand système philosophique, quel qu'il soit. Ce serait, à mon sens, un recul. On retomberait dans les généralités vagues, plus dogmatiques parfois qu'historiques, auxquelles les candidats étaient autrefois condamnés par l'absence de tout programme spécial.

D'un autre côté, si l'institution du diplôme d'études est excellente en soi, c'est à condition, cependant, de ne pas dépasser de justes limites ; et nous sommes nombreux à penser qu'elle les a, pour le moins, atteintes. Le mémoire, qui constitue l'épreuve essentielle de cet examen, absorbe présentement à peu près toute la première année d'agrégation ; les candidats se désintéressent souvent, avec excès, de leur culture générale qui, pourtant, n'est pas encore complète ; c'est à peine s'ils consacrent quelques courtes semaines à la préparation des textes qui est un peu négligée. Or s'il est tout à fait nécessaire que les étudiants soient appelés à connaître la méthode scientifique en la pratiquant, et s'il est certain qu'ils ne peuvent la pratiquer qu'en l'appliquant à un sujet défini et circonscrit, il est mauvais cependant de borner leur vie intellectuelle à être, *pendant deux ans*, une méditation sur un seul et unique problème. Il ne faut pas perdre de vue que nos jeunes gens sont destinés à enseigner dans les lycées et que le bagage acquis dans la préparation du diplôme d'études ne saurait suffire à alimenter leur enseignement et à rendre leur action féconde. Même pour leur culture mentale, je crois qu'il y aurait des inconvénients à cette limitation prolongée de leur horizon.

Je crains que M. Lapie ne se méprenne sur la nature du mal. Ce dont souffre l'agrégation, ce n'est pas d'un excès de réglementation et d'une absence de liberté ; mais c'est d'une organisation qui non seulement n'oblige pas les candidats à acquérir des connaissances définies et à se faire sur un certain nombre de problèmes des idées également définies (quoique provisoires), *mais qui ne le leur permet pas*. Tant qu'ils pourront être interrogés, à l'écrit et à l'oral, *de omni re scibili*, ce qui fera le succès, ce ne sera ni le savoir, ni la fermeté et la solidité de la pensée (car un esprit solide et ferme ne saurait improviser des solutions à une question qu'il n'a pas eu l'occasion de méditer) ; ce sera un talent tout formel et de valeur très discutable. Ma conclusion serait

donc, non pas qu'on supprime le programme spécial pour l'histoire de la philosophie, mais qu'on l'institue pour la philosophie dogmatique.

Que tous les ans, un certain nombre de questions à la fois spéciales et centrales, soient portées à ce programme, Ainsi l'examen aurait un caractère moins formel qu'aujourd'hui, en même temps qu'il garderait une suffisante généralité. Je voudrais même que, au moins à l'oral, il n'y eût pas une seule et unique leçon dogmatique, mais que les différentes branches de la philosophie y fussent représentées par des épreuves spéciales. C'est le régime actuel de la licence ; nous en attendons de bons résultats ; il est surprenant qu'il n'ait pas été également appliqué à l'examen qui, quoi qu'on veuille, restera longtemps encore l'examen supérieur de nos facultés des lettres.

Les remarques qui précèdent me dispensent de parler de la réforme proposée au sujet des auteurs. Je ne vois pas d'inconvénients, mais des avantages, à ce qu'ils soient fixés réglementairement, surtout dans un concours. M. Lapie est surtout préoccupé de rendre l'examen plus libéral ; je suis surtout préoccupé de le rendre moins superficiel. Aussi bien, aujourd'hui, au diplôme d'études, l'auteur expliqué par l'étudiant ne lui est-il pas imposé ?

Fin de l'article.